INFORMATION ET MANUEL POUR LES ENTRAINEURS

Les engagements doivent obligatoirement être introduis en ligne via le site www.bgalopf.be de la Fédération Belge des Courses Hippiques-Galop (ensuite cité comme BGF).

Pour les entraineurs qui n'utilisent pas l'accès via internet, un frais administratif de €10 par inscription sera facturé.

Avant de pouvoir introduire vos engagements via le site, un entraineur doit être enregistré en tant que tel et recevoir son Username ainsi que son Password. Un abonnement annuel de 30€ sera facturé aux entraîneurs pour l'utilisation de ce service.

Une fois connecté en tant qu'entraineur, vous devrez enregistrer les chevaux que vous envisagez de faire courir en Belgique et qui ne sont pas encore enregistrés dans le BGF (en particulier les chevaux qui n'ont pas encore couru en Belgique). Ceci doit être effectué 48h avant la première inscription dans une course sur votre liste d'entrainement par mail au BGF.

 A l'approche de la date d'inscription d'une course, identifiez-vous via le bouton "Pros" (à l'extrême droite de la page d'accueil de <u>www.bgalopf.be</u>).



Entrez votre Username et Password et connectez-vous (Login).



 Pour vérifier que les chevaux que vous avez l'intention d'engager sont correctement enregistrés sur votre liste d'entrainement, vous cliquez sur "Horses". Ici, vous trouverez la liste complète de vos chevaux déjà enregistrés (uniquement visible avec votre propre Username et Password).



- Si vous cliquez sur "Races" (1), vous trouverez les dates des courses pour lesquelles vous pouvez faire vos déclarations (par exemple 30/10/2017) (2). Lorsque vous choisissez "Eng" (3) et la course Nr 17019BB010 (4) vous trouverez une liste de vos chevaux, mais limitée aux chevaux qualifiés pour cette course en particulier. A noter que la prochaine échéance est indiquée en rouge ainsi que l'échéance suivante en orange.
- Vous pouvez maintenant effectuer vos inscriptions en cliquant sur le cheval de votre choix dans la colonne "Entry" (5) suivi de "Submit" (6) + "Back" (7)
 (Dans l'exemple, les chevaux « Paard10 » et « Paard20 » sont inscrits pour la course N° 17019BB010 PRIX DES ROSES)







Dans les courses Mixte handicap il existe la possibilité de mettre les chevaux a réclamer.
 Pour les chevaux NON réclamables, « HG » doit être inscrit dans le colonne A.
 Pour les chevaux pouvant être réclamés, le montent de la réclamation doit être indiqué dans la colonne A.



Cliquez ensuite sur le bouton "Submit" (6) + "Back"(7).

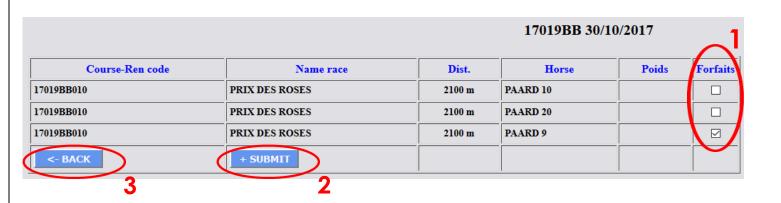
 Ensuite, lorsque nécessaire, mais seulement dans le délai maximal autorisé, vous pouvez compléter vos déclarations «Forfaits», «Supp» (engagements supplémentaires), «Partants» et «Montes» à son tour via "Races" dans la barre de menu.



Forfait

Dans l'exemple Paard 9 a été déclaré forfait pour la course n° 17019BB. A noter que cette déclaration peut être annulée jusqu'au délai autorisé pour les «Forfaits » en décochant (1) suivi de (2) et (3).

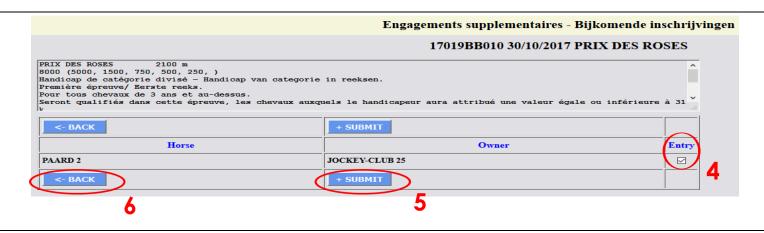
Meeting	Eng	Forfaits	Supp	Partants	Montes
18/09/2017 - 17016BB				13/09/2017 15:00	14/09/2017 09:00
27/09/2017 - 17017BB		20/09/2017 10:00	21/09/2017 10:00	22/09/2017 09:00	22/09/2017 15:00
8/10/2017 - 17018BB	26/09/2017 10:00	3/10/2017 10:00	3/10/2017 15:00	4/10/2017 15:00	5/10/2017 09:00
30/10/2017 - 17019BB	17/10/2017 10:00	24/10/2017 10:00	24/10/2017 15:00	25/10/2017 15:00	26/10/2017 09:00



• Supp/ Engagements supplémentaires

Dans l'exemple Paard 2 est "supplémenté" dans la course n°17019BB010.

			1		
Meeting	Eng	Forfaits	Supp	Partants	Montes
18/09/2017 - 17016BB				13/09/2017 15:00	14/09/2017 09:00
27/09/2017 - 17017BB		20/09/2017 10:00	21/09/2017 10:00	22/09/2017 09:00	22/09/2017 15:00
8/10/2017 - 17018BB	26/09/2017 10:00	3/10/2017 10:00	3/10/2017 15:00	4/10/2017 15:00	5/10/2017 09:00
30/10/2017 - 17019BB	17/10/2017 10:00	24/10/2017 10:00	24/10/2017 15:00	25/10/2017 15:00	26/10/2017 09:00
	30/10/20 3 17019BB 17019BB 17019BB 17019BB 17019BB 17019BB	PRIX DES ROSES DOSO PRIX DES HORT DOSO PRIX DES BEGO PRIX DES CHRY PRIX DES LYS PRIX DES MAGN	ENSIAS NIAS SANTHEMES		



Partants & Retiré

Dans cet exemple Paard 10 et Paard 20 sont déclarés «Partant» et Paard 9 «Retiré». Notez que pour chaque cheval une déclaration "Partant" ou "Retiré" doit être saisie. A noter que cette déclaration peut être annulée jusqu'au délai autorisé pour les « Partants » en décochant et en modifiant (1) et/ou (2) suivi de (3) et (4).



Lors de la déclaration des "Partants" (1) les éventuelles headgear (5) et/ou l'autorisation pour les demandes de dérogations pour diriger les chevaux vers le départ (6) doivent être indiquées.

Headgear (5)

Les symboles suivants sont utilisés

o: Oeillères ou Visors

ä: Oeillères australiennes

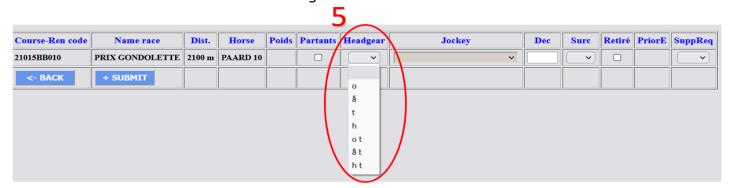
t: Attache-langue

h: Bonnet

o t : Combinaison Oeillères/Visors et attache-langue

å t : Combinaison Oeillères australiennes et attache-langue

h t : Combinaison bonnet et attache-langue



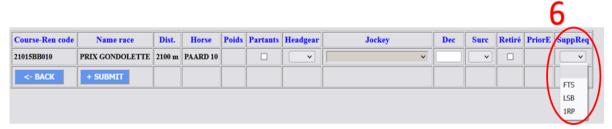
Dérogations pour diriger les chevaux vers le départ (6)

Légende des symboles utilisés :

FTS: A pied jusqu'au départ

LSB : En dernier dans la stalle de départ

1RP: un tour dans le paddock



Dans le cas où il faut éliminer dans une course (plus de 14 chevaux inscrits ou plus de 28 dans un handicap de séries après la phase « Supp/Engagements supplémentaires » et SEULEMENT dans ce cas) la colonne « PriorE» (7) devra être remplie pour les chevaux appartenant au même propriétaire. L'ordre de priorité pour courir (PriorE) doit obligatoirement être rempli.



• Lors de la déclaration des partants, les entraineurs qui ont indiqué un cheval partant dans plusieurs courses d'une même réunion doivent préciser l'ordre de préférence (PriorH) pour courir.



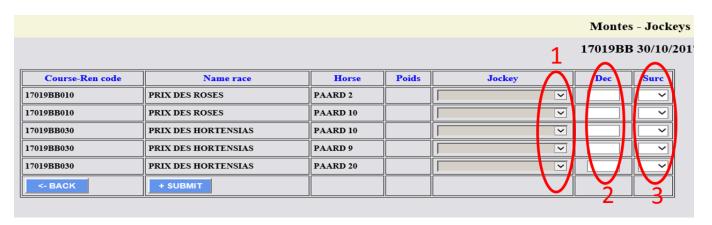
Cet écran pop up apparaît uniquement APRES la déclaration «Partants & Retiré» ci-dessus.

 Si la course prioritaire n'est pas sujet à une procédure d'élimination ou n'est pas annulée, la déclaration de l'autre course est considérée comme retirée.

Montes

- La déclaration du Jockey, gentleman rider ou cavalière est effectuée à l'aide de la liste dropdown (1). Si son nom n'apparaît pas, ceci doit être averti par mail.
- La colonne «Dec» (2) doit être remplie si le jockey qui montera le cheval bénéficie d'une décharge (en demi-kilos).
- La colonne «Surc» (3) dans le cas où le jockey qui montera le cheval portera plus de poids (en demi-kilos).

A noter que la déclaration du Jockey, gentleman rider ou cavalière peut déjà avoir lieu dans la phase précédente (Partans & Retiré).



 Pour vérifier que ces informations ont bien été enregistrées dans le système selon vos besoins dans ces courses spécifiques, il vous suffit de cliquer sur « Logbook » dans l'onglet.

